

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS:84	Subdivision de : Avignon 3	Date: 3 août 2007
Inspecteurs	:ROCHÉ Daniel,		
Exploitant	: LAFARGE PLATRE		
Site inspecté	:Carpentras		Code GIDIC : 064.00533
Activité	: Fabrication plâtre et plaques de plâtre		A ou D : A
Objet de la visite	: Inspection courante inopinée dans le cadre de l'arrêté sécheresse		Priorité : P2

Présentation du site inspecté

Objet de l'inspection

L'usine de LAFARGE PLATRE de Carpentras est située dans le bassin versant du sud ouest du Mont Ventoux. Au titre du plan sécheresse ce bassin versant est en situation d'alerte depuis le 28 juin 2007 et vient d'être placée en situation de crise par arrêté préfectoral du 31 juillet 2007.

L'arrêté préfectoral du 25 août 2004 définit les mesures à mettre en œuvre en cas d'alerte ou de crise par 10 industriels du département.

LAFARGE est l'un des 2 industriels concernés par le passage à l'état de crise établi par l'arrêté du 31 juillet 2007.

(pour mémoire le site internet de la préfecture est le média réglementaire d'information des industriels de la prise de ces arrêtés : la mise en ligne a été effectuée hier après midi).

L'objet de l'inspection était donc de vérifier que les dispositifs prévus en cas d'alerte étaient en vigueur et que les dispositions à prendre en cas de crise faisaient l'objet de procédures adaptées à une mise en œuvre réactive.

Contexte environnemental et socio-économique

Sous l'impulsion des premiers arrêtés sécheresse les études de réduction de la consommation ont conduit l'exploitant à prendre certaines mesures qui sont devenues pérennes et ont permis de réduire la consommation d'eau de 22000 à 17000 m³ /mois environ (les crêtes sont passées de 26000 à 18000)

principales mesures : recyclage eaux de refroidissement, suppression nettoyages fixes en ligne, optimisation du taux d'hydratation dans la fabrication du plâtre (permettant par ailleurs d'économiser l'énergie utilisée pour le séchage)

Le rejet quant à lui est passé de 230 m³ /j en 2004 à 60 m³ /j en 2006. Il est effectué dans une section busée du canal de Carpentras.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés - augmentation/réduction des effectifs,...)

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

Sujets évoqués

connaissance des règles liées au plan sécheresse
 modalité de prise de connaissance des arrêté préfectoraux
 mesures en vigueur (alerte)
 mesures en vigueur ou programmées (crise)
 existence de procédures
 moyens d'information des opérateurs des mesures à prendre
 résultats acquis (examen des moyens de preuves)
 adéquation des prescriptions
 respect des mesures obligatoires

Documents consultés

arrêté préfectoral du 25/08/2004 (prescriptions aux industriels)
 arrêté du 28/06/2007 (alerte)
 arrêté du 31/07/2007 (crise)
 site internet de la préfecture
 Rapport de synthèse des données environnementales pour 2006
 Bilan des consommations d'eau de janvier 2004 au 31 juillet 2007
 Affiche diffusée par la préfecture (alerte pour le bassin SOMV°
 ratios de consommation d'eau
 Flashs infos hebdomadaires indiquant les consignes en cas de crise sécheresse en 2006 (l'usine fermant ses portes du 6 au 20 août, le prochain flash info qui reprendra ces consignes sera édité à la rentrée)

Lieux visités

néant

Autres remarques

L'arrêté sécheresse "ICPE" a été prescrit à l'origine pour les gros consommateurs d'eau dans des milieux sensibles (le seuil a été fixé à 80 m³ /h).

Lafarge qui consommait alors plus de 100 m³ a été retenu. Sa consommation en 2006 est de 26 m³ /h. Son maintien dans le dispositif pourrait éventuellement être réexaminé.

Conclusions de l'inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

L'établissement a réduit sa consommation d'eau de 20 % en 2 ans (sans diminution de production).

période d'alerte : 1 écart a été relevé (le suivi de la consommation est mensuel au lieu d'être hebdomadaire)
 2 remarques ont été formulées (1 et 3) : formalisation de la consigne "lavage d'engins" et demande d'amélioration du suivi par ratio de la consommation en vigueur.

période de crise : 2 remarques (2 et 4) : consigner sur un document les mesure pérennisées qui correspondent à une prescription de l'arrêté sécheresse (exemple : ne pas arroser les espace verts → suppression des arrêt d'été. Formaliser la procédure de suivi du milieu et la mettre en œuvre dès le redémarrage après

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Véronique TETAZ, Directrice, Thierry DISSAUX Ingénieur fabrication – responsable environnement.

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche

Commentaires (soldée?- évolution ?)

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)